

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 31/03/10

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20100326-41055-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 mars 2010

**ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SITUÉ 19
BIS RUE DU PONT COLBERT À VERSAILLES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 12 mars 2009 portant plan de relance bâtiments travaux publics et décision modificative n° 1 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 03/12/09 ;

Vu la proposition d'achat signée le 10 octobre 2009 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'acquérir un appartement de type T3 d'une superficie de 51 m² situé 19 bis rue du Pont Colbert à Versailles. L'appartement est composé d'une entrée, un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, un WC, une cave et un parking extérieur.
- Fixe le prix d'acquisition à 199 500 euros, dont 9 500 euros de frais d'agence à la charge du Département.
- Dit que cet appartement fera partie du contingent départemental et sera proposé à un agent du Département. A cette issue, il sera établi un bail qui sera présenté à la Commission Permanente.
- Autorise M. Le Président du Conseil Général à signer tout document se rapportant à cette vente.
- Précise que les frais de notaire d'un montant estimé à 2 % du prix de vente seront supportés par l'acquéreur.

- Dit que le prix de la vente et les frais de notaire seront imputés, sous réserve du vote du budget départemental, au chapitre 21, article 21318.
- Dit que les honoraires d'agence seront imputés, sous réserve du vote du budget départemental, au chapitre 011, article 62268.